

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/10/2008

Réception par le Prefet : 14/10/2008

Publication : **17 OCT. 2008**



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2008-4-5-1

Séance du vendredi 10 octobre 2008

MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AUPRES DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du 3 avril 2008 – E92008, « Désignation des représentants du Conseil Général au sein des organismes extérieurs, commissions et groupes de travail ».
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Rapporte la délibération du 3 avril 2008 – E92008, « Désignation des représentants du Conseil Général au sein des organismes extérieurs, commissions et groupes de travail », en tant qu'elle désigne Monsieur GSELL pour siéger au sein de la formation restreinte de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions